

Cotisation réelle : après réduction d'impôts de 66%

Instituteurs	Cotisation	En 4 fois	Cotisation réelle
9 ^{ème} échelon	169,00 €	42,25	57,46
10 ^{ème} échelon	198,00 €	49,50	67,32
11 ^{ème} échelon	201,00 €	50,25	68,34

Professeurs Ecoles	Cotisation	En 4 fois	Cotisation réelle
2 ^{ème} échelon	115,00 €	28,75	39,10
3 ^{ème} échelon	130,00 €	32,50	44,20
4 ^{ème} échelon	143,00 €	35,75	48,62
5 ^{ème} échelon	150,00 €	37,50	51,00
6 ^{ème} échelon	155,00 €	38,75	52,70
7 ^{ème} échelon	177,00 €	44,25	60,18
8 ^{ème} échelon	186,00 €	46,50	63,24
9 ^{ème} échelon	201,00 €	50,25	68,34
10 ^{ème} échelon	216,00 €	54,00	73,44
11 ^{ème} échelon	230,00 €	57,50	78,20

PE Hors Classe	Cotisation	En 4 fois	Cotisation réelle
3 ^{ème} échelon	215,00 €	53,75	73,10
4 ^{ème} échelon	230,00 €	57,50	78,20
5 ^{ème} échelon	248,00 €	62,00	84,32
6 ^{ème} échelon	265,00 €	66,25	90,10
7 ^{ème} échelon	279,00 €	69,75	94,86

PE - Classe exceptionnelle	Cotisation	En 4 fois	Cotisation réelle
1 ^{er} échelon	260,00 €	65,00	88,40
2 ^{ème} échelon	275,00 €	68,75	93,50
3 ^{ème} échelon	290,00 €	72,50	98,60
4 ^{ème} échelon	311,00 €	77,75	105,74
1 ^{er} chevron	334,00 €	83,50	113,56
2 ^{ème} chevron	347,00 €	86,75	117,98
3 ^{ème} chevron	365,00 €	91,25	124,10

	Cotisation	4 fois	Cotisation réelle
Dispo, CPN	84,00 €	21,00	28,56
Etudiant M1,M2	48,00 €	12,00	16,32
PFSE échelon 1	80,00 €	20,00	27,20
AESH, CUIAVS ...	36,00 €	9,00	12,24
Mi tps de 3 au 5 ^{ème} échelon	85,00 €	21,25	28,90
Mi tps 6 au 8 ^{ème} échelon	92,00 €	23,00	21,28
Mi tps 9 au 11 ^{ème} échelon + HC et CE	115,00 €	28,75	39,10
75 % 3 au 5 ^{ème} échelon	120,00 €	30,00	40,80
75% 6 au 8 ^{ème} échelon	132,00 €	33,00	44,80
75% 9 au 11 ^{ème} échelon + HC et CE	160,00 €	40,00	54,40

Retraités	Cotisation	4 fois	Cotisation réelle
Pension : - 1220 €	101,00 €	25,25	34,34
Pension : 1220 à 1525 €	115,00 €	28,75	39,10
Pension : + 1525 €	136,00 €	34,00	46,24

Majoration de Cotisation

ASH, réseau, spécialisé, référent	+ 17,00 €	4,25	5,78
CP, PEMF	+ 23,00 €	5,75	7,82
Directeurs 2/4 classes	+15,00 €	3,75	5,10
Directeurs 5/9 classes	+19,00 €	4,75	6,46
Directeurs 10 classes et +	+23,00 €	5,75	7,82
Directeur SEGPA	+25,00 €	6,25	8,50

Je choisis de payer ma cotisation

Cochez une case ci-dessous et inscrivez le montant indiqué dans le tableau

- En 1 fois** : ci-joint un chèque de € à l'ordre du SNUipp-FSU 06.
- En 4 fois** : ci-joint 4 chèques de € à l'ordre du SNUipp-FSU06. *Attention le dernier chèque doit être encaissé au plus tard en juillet 2019*
- Paiement par prélèvement** : voir modalités et échéancier au verso
- Paiement en ligne avec CB** : <https://adherer.snuipp.fr/06>

Le SNUipp-FSU06 reverse au SNU une part nationale, entière de 83,50 € quel que soit le montant de la cotisation versée, d'où les minima forfaitaires.

J'adhère à la section des A.M. du Syndicat Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC, et lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires.

J'autorise le SNUipp-FSU 06 à faire figurer les informations me concernant dans un fichier informatisé, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78.

Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp-FSU 06.

A
le

Signature (obligatoire)



SNUipp FSU 34 avenue du Dr Ménard 06000 NICE

Tél 04 92 00 02 00 snu06@snuipp.fr

Nom : Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Adresses pour l'envoi de la presse syndicale et la lettre Internet :

N° Rue

CP..... Ville

Téléphone :

Mel :

Établissement

d'exercice :

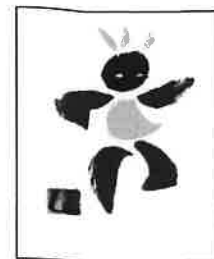
Corps ⁽¹⁾ :

Échelon actuel : Fonction ⁽²⁾ :

(1) instituteur, Professeur d'école, M1, M2, PFSE, AESH, CUIAVS, Retraité,

(2) Adjoint, Directeur, CP, PEMF, Psychologue de l'EN, Remplaçants, Spécialisé, Détaché, MAD

Mandat de Prélèvement SEPA CORE



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

.....

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR61ZZZ436770**

Nom : **SNU IPP 06**

Adresse : 34 avenue Docteur Ménard

Code postal : 06000

Ville : **NICE**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :
BIC (*) :

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Paiement par prélèvement

1 - Choisir le nombre de prélèvements souhaité
(voir le tableau ci-contre pour le nombre maximum)

2 - Remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessus
(compléter toutes les rubriques)

3 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)
ou postal (RIP)

Montant de la cotisation (d'août 2018 à juillet 2019) :

..... €
(consultez le montant au verso)

Nombre de prélèvements souhaité :

**Prélèvement par tacite reconduction d'une année
scolaire sur l'autre après information écrite
transmise en juillet**

Cotisation Arrivée avant le	1 ^{er} prélèvement le	Nbre max. de prélèvements
15/09/18	30/09/18	10
15/10/18	30/10/18	9
15/11/18	30/11/18	8
15/12/18	30/12/18	7
15/01/19	30/01/19	6
15/02/19	28/02/19	5
15/03/19	30/03/19	4
15/04/19	30/04/19	3